République Française Département LOIRET Canton de Montargis VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2024_0298

ARRETE DE VOIRIE ELAGAGE RUE TOURATIER RUE JULES FERRY

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux d'entretien du réseau électrique via l'élagage à réaliser par l'entreprise SAS L'ECUREUIL, domiciliée 37 route de Sully 45730 Saint Benoît sur Loire, représentée par Monsieur Fabrice MEUNIER, dans les rue Touratier et Jules Ferry,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

<u>Article 1</u>: Le 06 juin 2024, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (alternance manuelle avec sens prioritaire de circulation) au droit du chantier mobile dans les rue Touratier et Jules Ferry.

<u>Article 2</u>: Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

<u>Article 3</u>: L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

<u>Article 4</u>: L'entreprise SAS L'ECUREUIL est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

<u>Article 5</u>: Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise SAS L'ECUREUIL, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le de Secours et de Lutte contre l'Incendie de du Centre MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Mme la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise SAS L'ECUREUIL, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 22/05/2024

Denise SERRANO

Date d'affichage: 22/05/2024





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise			
Nom : MEUNIER Prénom : FABRICE			
Dénomination : SAS L'ÉCUREUIL Représenté par :			
Adresse Numéro : 37 Extension : Nom de la voie : ROUTE DE SULLY			
Code postal 45730 Localité : SAINT BENOIT SUR LOIRE			
Téléphone 17 72 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel: contact @ lecureuil45.com			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : Prénom :			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :			
Code postalLocalité :Pays :			
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel:			
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n°			
Nature et date des travaux			
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : Description des travaux : ENTRETIEN DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE VIA L'ÉLAGAGE réseau Nu Enedis			
06/06/2024 Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jours calendaires) :			
Réglementation souhaitée			
Durée de la réglementation (en jours calendaires) :			
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)			

Interdiction de :			
Circuler	Stationner	Dépasser	
Véhicules légers	véhicules légers	véhicules légers	
poids lourds	poids lourds	poids lourds	
Vitesse limitée à : _50_ km/h			
Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :			
Autres prescriptions :			
La nose le maintien ou le retrait de la sic	unalication enécifique au chantier cont	offectuée nar	
La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :			
Le demandeur X Une entreprise spécialité V Prénom : Prénom :			
Dénomination : Représenté par :			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :			
Auresse Numero Extension			
Code postalLocalité :			
Téléphone			
Courriel:			
Pièces jointes à la demande			
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant			
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers			
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème Schéma de signalisation			
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000	Deme		
J'atteste de l'exactitude des informations fournies			
Fait à : Le : 21/05/2024			
Nom :MEUNIER Prénom : FABRICE Qualité :			
TATION TO THE PARTY OF THE PART			



Le 21/05/2024

Objet : Elagage aux abords des lignes électriques ENEDIS

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous devons procéder à des travaux d'élagage de la végétation aux abords de certaines lignes électriques ENEDIS implantées sur votre commune.

Ces travaux, confiés par ENEDIS, auront lieu le 06 juin 2024 sous coupure avec Enedis

Pour toutes questions ou informations complémentaires, vous pouvez contacter :

Pour notre entreprise :

Solène MEUNIER

Tél: 02.38.35.17.72 / Mail: contact@lecureuil45.com

Pour ENEDIS:

ENEDIS - DR CENTRE VAL DE LOIRE Agence HYPERVISION 45 Adresse Stendhal BP 436 37204 TOURS cedex 3

@:cen-hypervision@enedis.fr

Comptant sur votre compréhension et soucieux de toujours mieux vous servir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

MEUNIER Fabrice

